



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 décembre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 décembre 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un résumé du débat public du Conseil de sécurité tenu le 5 décembre 2018 sur le thème « Reconstruction post-conflit et paix, sécurité et stabilité » au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Consolidation et pérennisation de la paix » (voir annexe I) et un résumé du débat public tenu par le Conseil le 6 décembre 2018 sur le thème « Rôle des États, des organismes régionaux et de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention et la résolution des conflits » au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales » (voir annexe II), tous deux établis par la Côte d'Ivoire, qui a assuré la présidence du Conseil pendant le mois de décembre 2018.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Léon H. Kacou **Adom**



**Annexe I à la lettre datée du 11 décembre 2019 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Résumé, établi par le Président, du débat public tenu
par le Conseil de sécurité le 5 décembre 2018 sur le thème
« Reconstruction post-conflit et paix, sécurité et stabilité »**

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de décembre 2018, j'ai l'honneur de présenter un résumé du débat tenu le 5 décembre 2018 par le Conseil de sécurité sur le thème « Reconstruction post-conflit et paix, sécurité et stabilité » au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Consolidation et pérennisation de la paix ». Une note de cadrage mettant en lumière l'expérience acquise par la Côte d'Ivoire à la sortie d'un conflit en conjuguant des mesures économiques, politiques et sécuritaires (S/2018/1063) peut fournir des enseignements au Conseil et aux pays en situation de crise.

Le débat a été présidé par le Président de la Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, et des exposés ont été présentés par le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, et le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat.

Le Secrétaire général a insisté sur son programme de réforme, qui vise à intensifier l'accent mis par l'ONU sur la prévention des conflits et à accroître la coordination entre les trois piliers de l'Organisation des Nations Unies que sont la paix, le développement durable et les droits de l'homme. Il a souligné l'importance, pour lutter contre les facteurs d'instabilité et promouvoir le développement, d'une approche globale adaptée au contexte de chaque pays. Il a également souligné que la consolidation et la pérennisation de la paix nécessitent une approche inclusive, conduite par les acteurs nationaux et locaux, y compris le secteur privé, la société civile et les groupes marginalisés tels que les femmes et les filles, les jeunes et les minorités ethniques. Le Secrétaire général a souligné la nécessité de partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les institutions financières internationales, qui, a-t-il dit, étaient particulièrement importantes dans les situations de transition lors du retrait d'une opération de paix. À cet égard, il a souligné le partenariat entre l'ONU, l'Union africaine et la Banque mondiale, ainsi que le rôle joué en matière d'organisation par la Commission de consolidation de la paix. Il a mis l'accent sur la nécessité pour les acteurs de la consolidation de la paix et du développement de disposer de ressources suffisantes et prévisibles, soulignant le rôle du Fonds pour la consolidation de la paix. Enfin, il a réaffirmé que les opérations de paix sous conduite africaine devraient bénéficier, si nécessaire, des contributions statutaires des Nations Unies.

Le Président de la Commission de l'Union africaine a souligné que l'expérience acquise par la Côte d'Ivoire montrait que la volonté politique nationale, l'appui et les partenariats internationaux, la réconciliation et la croissance économique étaient importants pour instaurer la paix. Il a mentionné les initiatives de l'Union africaine visant à aider les États membres dans la reconstruction après un conflit, notamment l'Initiative africaine de solidarité. Décrivant les facteurs qui sont essentiels durant la reconstruction après un conflit, il a souligné l'importance de l'inclusion politique et de la gouvernance démocratique, d'un développement équilibré pour lutter contre les inégalités et de la satisfaction des besoins des femmes, des jeunes et des victimes des conflits. Le Président a en outre noté la nécessité d'harmoniser les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration avec les processus de réforme du secteur de la sécurité. La coopération entre l'Union africaine et l'ONU s'était considérablement renforcée, a déclaré le Président, notamment entre la Commission

de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU et entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU. Une coopération prometteuse avait vu le jour entre le Conseil de paix et de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Selon le Président, les principes devant guider l'appui à la paix, à la stabilité et au développement en Afrique devaient être l'appropriation nationale ; l'adaptation des solutions aux réalités de chaque pays, s'agissant notamment de la lutte contre l'impunité, d'une manière qui favorise la réconciliation et une paix durable ; un accompagnement international qui s'inscrit dans la durée au-delà de la phase de crise.

À la suite de ces exposés, le Président de la Côte d'Ivoire, s'exprimant au nom de son pays, a exprimé son soutien aux réformes organisationnelles du Secrétaire général. Il a remercié la communauté internationale de l'appui qu'elle avait apporté à la Côte d'Ivoire et a rendu hommage aux 150 Casques bleus de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire qui avaient perdu la vie.

Il a réaffirmé que le débat était l'occasion de partager l'expérience de la Côte d'Ivoire en matière de reconstruction après le conflit, ce qui pourrait enrichir la pratique du Conseil de sécurité en matière de consolidation de la paix et être utile aux pays devant faire face à une situation similaire. Il a également déclaré que depuis sa sortie de la crise postélectorale de 2011, la Côte d'Ivoire avait fondé sa stratégie d'après-conflit sur trois processus : le relèvement de l'économie ; le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réforme du secteur de la sécurité ; la réconciliation. Le Président de la Côte d'Ivoire a développé ces thèmes comme suit :

- Le relèvement économique a permis au Gouvernement de répondre aux urgences sociales et sécuritaires, mais aussi de travailler au développement sur le long terme. Premièrement, un programme présidentiel d'urgence a été mis en œuvre, en particulier dans les zones rurales fragilisées, afin d'accélérer le retour de l'administration dans toutes les régions du pays. Ce programme a été consolidé avec des plans nationaux de développement couvrant les périodes 2012-2015 et 2016-2020, pour un montant total d'environ 72 milliards de dollars, le Gouvernement s'employant à faire financer 60 % de ce montant par le secteur privé. Selon le Président, le secteur privé est indispensable pour tirer l'économie et créer des emplois. De 2012 à 2017, le taux de croissance économique a été en moyenne de près de 9 % par an.
- La Côte d'Ivoire a collaboré avec l'ONU à un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui a abouti à la réintégration de 65 000 ex-combattants en trois ans. Le Gouvernement a financé ce programme, qui a coûté 200 millions de dollars, à hauteur de 72 %. L'un des avantages de l'embellie économique de la Côte d'Ivoire a été l'offre d'emplois aux jeunes et aux ex-combattants, plus de 2 millions d'emplois ayant été créés depuis 2012. Le Président a indiqué que la Côte d'Ivoire poursuivait la restructuration et la modernisation de l'armée, des services de sécurité et de l'appareil judiciaire.
- Pour promouvoir la réconciliation nationale et la cohésion sociale, le Gouvernement a créé la Commission dialogue, vérité et réconciliation, la Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes et la Chambre des rois et chefs traditionnels. En août 2018, environ 800 personnes ont bénéficié d'une loi d'amnistie pour des infractions en lien avec la crise postélectorale ou contre la sûreté de l'État. De manière plus générale sur le plan politique, les scrutins organisés depuis 2012, notamment un référendum constitutionnel, ont contribué à la normalisation de la vie politique nationale. Le Gouvernement a également mis en place la Haute Autorité pour la bonne gouvernance, qui a une mission de prévention et de lutte contre la corruption. Le Président a souligné que l'un des enseignements tirés de l'expérience

d'après-conflit de la Côte d'Ivoire est l'importance pour un gouvernement de tirer sa légitimité d'élections démocratiques et transparentes.

Enfin, le Président Ouattara a signalé que l'environnement sécuritaire régional peut avoir une incidence sur la stabilité des pays sortant d'un conflit. À cet égard, il a engagé le Conseil de sécurité à assurer un financement adéquat et durable des opérations de paix en Afrique.

Par la suite, tous les membres du Conseil ont fait une déclaration, de même que quatre États Membres qui avaient été invités à participer au débat (Burkina Faso, Japon, Rwanda et Sénégal). Au cours du débat, l'exemple positif de la Côte d'Ivoire et les enseignements tirés ont été largement reconnus. L'accent a été mis de manière générale sur le fait que la reconstruction après un conflit exige une approche holistique, car la paix et la sécurité sont étroitement liés au développement. Cela concerne des activités allant des mesures liées à la sécurité au développement socioéconomique, aux réformes institutionnelles et aux processus politiques, y compris la réconciliation. Une approche holistique traite également des causes profondes du conflit, telles que le sous-développement ; la pauvreté, les inégalités économiques, sociales et politiques ; la mauvaise gouvernance et les changements climatiques. À cet égard, de nombreux intervenants ont exprimé leur soutien aux réformes du Secrétaire général, décrites dans son rapport du 18 janvier 2018 sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2018/43), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Plusieurs membres ont souligné l'importance des questions suivantes pour la consolidation de la paix, la pérennisation de la paix et la reconstruction après un conflit.

L'appropriation nationale, de même que la volonté politique nationale, a été largement citée comme essentielle pour la reconstruction après un conflit. Plusieurs intervenants ont déclaré que l'aide internationale devrait viser à appuyer les priorités des gouvernements. Dans le même ordre d'idées, il convenait de mentionner l'inclusivité. Les plans nationaux de consolidation de la paix devraient tenir compte des points de vue et des besoins des différentes couches sociales d'un pays et être acceptés par les communautés locales. De nombreux intervenants ont souligné l'importance de la participation des femmes et des jeunes, ainsi que des minorités. Les contributions que les femmes et les jeunes peuvent apporter à la consolidation de la paix ont été soulignées à maintes reprises.

La réconciliation nationale est une priorité pour les pays sortant d'un conflit. Des intervenants ont souligné l'importance des commissions Vérité et réconciliation, ainsi que de la justice transitionnelle, des poursuites engagées contre les auteurs de violations des droits de l'homme et du soutien aux victimes de la guerre. Certains intervenants ont souligné la nécessité de bien gérer la relation entre le maintien de la paix et la quête de justice.

Le renforcement des capacités et le renforcement des institutions sont des composantes importantes, étant donné que les capacités de l'État sont souvent gravement endommagées ou détruites à la suite de conflits et que mettre l'accent sur ces activités peut réduire la dépendance à l'égard de l'aide extérieure des États. À cet égard, de nombreux intervenants ont évoqué le rétablissement de l'état de droit et la promotion de la bonne gouvernance, notamment la fourniture de services de base, le renforcement des institutions démocratiques et la lutte contre la corruption.

Le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réforme du secteur de la sécurité sont importants pour rétablir le monopole qu'a l'État de l'usage de la force. Le rétablissement de la sécurité est nécessaire au développement, et la réforme du secteur de la sécurité devrait être une des priorités en matière de renforcement des

institutions. La protection des droits de l'homme également a été souvent citée comme nécessaire pour la pérennisation de la paix dans les sociétés sortant d'un conflit.

L'accent a souvent été mis sur le rôle crucial que la reprise économique joue dans la consolidation de la paix et de la stabilité en contribuant à satisfaire les besoins fondamentaux des populations et à leur assurer des moyens de subsistance. De nombreux intervenants ont souligné que la reprise économique devait être inclusive et équilibrée. La promotion d'une reprise axée sur l'emploi a été soulignée, de même que les investissements dans les infrastructures, qui créent des emplois et soutiennent la croissance économique. Plusieurs intervenants ont souligné le rôle des institutions financières internationales, en particulier de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, et l'importance de la mobilisation du secteur privé. Des intervenants ont noté l'importance de l'état de droit et d'institutions solides pour les activités commerciales et pour attirer les investissements. Deux délégations ont noté que les efforts visant à reconstruire les économies devraient tenir compte des effets des changements climatiques.

Les partenariats ont été mentionnés de nombreuses fois. La reconstruction après un conflit prend du temps, elle ne peut être précipitée et nécessite un appui et une attention soutenus de la part de la communauté internationale, ont déclaré les intervenants. Les organisations régionales et sous-régionales connaissent bien la dynamique locale et peuvent jouer un rôle d'appui important après le retrait des opérations de paix des Nations Unies. Les contributions de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont été mentionnées à cet égard, de même que celles des institutions financières internationales, ainsi que des partenaires du secteur privé et de la société civile. Les partenariats de l'ONU avec les organisations régionales et sous-régionales et avec les institutions financières internationales ont été soulignés et les intervenants ont noté le rôle important que l'Organisation joue dans la coordination de l'aide internationale.

La Commission de consolidation de la paix a souvent été citée comme un partenaire important qui pourrait jouer un plus grand rôle, en particulier pendant les périodes de transition. Son rôle de rassembleuse et de médiatrice lui permet de réunir divers acteurs et de maintenir l'attention et l'appui de la communauté internationale après le retrait des opérations de paix des Nations Unies. Elle peut également contribuer à l'élaboration de stratégies et de perspectives régionales. Plusieurs intervenants ont souligné, outre son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité, l'engagement croissant de la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Des appels ont été lancés en faveur de ressources adéquates et prévisibles pour la consolidation de la paix. Il s'agit notamment de fournir des ressources adéquates dans les situations de transition après le retrait des opérations de paix. Plusieurs intervenants ont noté que le Fonds pour la consolidation de la paix jouait un rôle précieux, même si certains n'étaient pas favorables aux propositions visant à le financer au moyen de contributions statutaires de l'ONU et préféraient encourager les contributions volontaires. Les orateurs ont réitéré leurs appels à financer les opérations de paix sous conduite africaine au moyen des contributions statutaires.

De nombreux orateurs ont souligné la nécessité d'adapter les stratégies de consolidation de la paix et de les adapter à la situation particulière de chaque pays. Il a également été fait mention de la contribution des opérations de maintien de la paix à la consolidation de la paix et indiqué qu'il était important que l'ONU définisse les objectifs ultimes et une stratégie de sortie réalisable dès le début de la mise en place d'une opération de maintien de la paix. Il a été souligné que les processus politiques jouaient un rôle important pour gérer les luttes de pouvoir non résolues et pour que l'aide internationale en matière de consolidation de la paix donne des résultats.

Parmi les quatre États non membres du Conseil qui ont participé au débat, le Rwanda et le Burkina Faso ont parlé de leur propre expérience en matière de sortie de conflit et de crise. Le Rwanda a décrit les trois piliers de son relèvement après un conflit, à savoir : le rétablissement de la sécurité et de la paix, y compris la réintégration de 10 000 ex-combattants ; la reconstruction des institutions par l'établissement de l'état de droit, la lutte contre la corruption et les efforts déployés pour que tout le monde soit traité sur un pied d'égalité ; l'offre des dividendes du développement, qui découlaient de l'aide internationale fondée sur les priorités nationales. Le Rwanda a également souligné le rôle de la direction et de l'appropriation nationales. Le Burkina Faso a évoqué l'importance des partenariats avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'ONU pour résoudre ses crises et opérer sa transition politique en 2014 et 2015. Depuis lors, le Gouvernement a mis l'accent sur la vérité et la réconciliation et sur la réforme du secteur de la sécurité, qui ont bénéficié du Fonds pour la consolidation de la paix. Le Gouvernement a également mis en œuvre un plan national de développement économique et social afin de revitaliser l'économie et le marché du travail et de promouvoir le développement durable.

La Côte d'Ivoire a organisé ce débat public pour attirer davantage l'attention sur les besoins et les meilleures pratiques en matière de reconstruction après un conflit. En ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de décembre 2018, j'espère que ce débat, comme l'a déclaré le Président Ouattara, enrichira l'examen de cette question par le Conseil.

**Annexe II à la lettre datée du 11 décembre 2019 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Résumé, établi par le Président, du débat public tenu
par le Conseil de sécurité le 6 décembre 2018 sur le thème
« Rôle des États, des organismes régionaux et de l'Organisation
des Nations Unies dans la prévention et la résolution des conflits »**

Par la présente lettre, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de décembre 2018, j'ai l'honneur de présenter un résumé du débat public tenu au niveau ministériel sur le thème « Rôle des États, des organismes régionaux et de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention et la résolution des conflits » le 6 décembre 2018. Ce débat public s'est tenu au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales », avec la participation de représentants de haut niveau de 57 États Membres et de l'Union européenne, sous la présidence du Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, Marcel Amon-Tanoh. Des exposés ont été faits par le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Jean-Claude Kassi Brou.

Le Secrétaire général a plaidé en faveur de la prévention en tant que fin en soi, pour sauver des vies et protéger les populations, et non en tant qu'instrument visant d'autres fins politiques. Il a souligné le caractère visionnaire du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui avait été rédigé à une époque où les organisations régionales existaient à peine. Les organisations régionales et sous-régionales, a-t-il dit, « jouissent de la proximité, de l'expérience, de la connaissance des dynamiques locales, de la souplesse et des relations nécessaires pour s'engager plus rapidement et plus efficacement lorsqu'une situation se détériore ». Il a souligné la nécessité pour ces organisations de renforcer leur capacité de prendre des mesures de prévention précoces, et pour les États Membres de renouveler leur engagement en faveur d'un multilatéralisme inclusif centré sur la Charte mais également axé sur les principes de complémentarité et de subsidiarité.

Le Président de l'Union africaine a noté que l'engagement de l'Union africaine de faire taire les armes d'ici à 2020 « suppose non seulement le règlement des conflits actuels, mais aussi la consolidation de la paix là où elle est réalisée et la prévention de nouvelles crises, notamment en Afrique ». Il a déclaré que l'action préventive se heurte souvent à des préoccupations qu'elle suscite touchant à la souveraineté et qu'elle ne bénéficie pas du temps ni de l'espace nécessaires à un engagement diplomatique effectif. Toutefois, les États membres ont été en mesure de surmonter ces obstacles dans le cadre du déploiement des opérations de paix africaines. Dans sa déclaration, il a réaffirmé la nécessité d'adopter une résolution sur le financement durable et prévisible des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité. Il a également présenté l'initiative de l'Union africaine intitulée Agenda 2063 au service de la transformation socioéconomique, et sa contribution au programme de développement durable à l'horizon 2030.

La déclaration conjointe publiée par le Secrétaire général et le Président le 6 décembre 2018, le jour de la tenue du débat public, fournit une précieuse contribution concernant l'avenir du partenariat entre les organisations. Dans la déclaration, le Secrétaire général et le Président ont approuvé les principes directeurs concernant la relation, évalué les progrès accomplis dans les domaines critiques

(financement de l'Union africaine, prise de décisions consultative, gestion financière et cadre de conformité de l'Union africaine) et défini les principales priorités.

Lors du débat public, le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a présenté au Conseil la manière dont la région de l'Afrique de l'Ouest avait tiré des enseignements de son expérience en mettant l'accent sur la diplomatie préventive. Ces actions, qui ne sont pas très visibles, ont contribué à réduire les tensions à des moments critiques, comme au cours des élections. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a mis en place un système d'alerte précoce et de réponse rapide qui est maintenant reproduit au niveau national. Il a noté que le partenariat de la Communauté économique avec l'ONU et l'Union africaine allait du dialogue politique de haut niveau à l'appui de l'Union africaine et de l'ONU au déploiement d'opérations de paix dirigées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et à l'organisation de missions de visite communes avec l'ONU pendant les crises politiques.

S'appuyant sur l'expérience de la Côte d'Ivoire, le Ministre des affaires étrangères a souligné qu'il importait de renforcer la coopération et la coordination entre les acteurs nationaux, les organisations sous-régionales et régionales et l'ONU. Outre la médiation du Ghana et de l'Afrique du Sud, l'Union africaine, puis l'ONU ont pris le relais de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest aux fins de la conduite des processus politiques et militaires. En outre, le Burkina Faso a joué un rôle de médiation décisif dans la préparation des élections présidentielles d'octobre 2010. Il a partagé cet exemple dans l'espoir que l'expérience de la Côte d'Ivoire puisse contribuer à renforcer les mécanismes de règlement et de prévention des conflits.

Avant la réunion, la Côte d'Ivoire a distribué une note de cadrage visant à guider le débat (S/2018/1064). Le résumé ci-après rend compte de certaines des idées et des recommandations formulées par les participants lors du débat public.

Renforcement de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales en matière de prévention et de règlement des conflits

L'implication internationale et régionale dans la prévention et la gestion des conflits nécessite une stratégie commune avec des priorités clairement définies qui recueillent l'adhésion des acteurs nationaux. Ces engagements ne sont durables que s'ils s'accompagnent de l'octroi de ressources. Le rôle des États dans le règlement et la prévention des conflits est crucial, car ils assument la responsabilité première de protéger leurs citoyens en garantissant leurs droits, en répondant à leurs demandes légitimes et en promouvant l'inclusion et la résilience.

Le partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales doit respecter les principes du partage des charges, des processus décisionnels consultatifs, de l'avantage comparatif et de la division du travail, ainsi que de la responsabilité mutuelle.

Plusieurs participants ont mentionné la récente étude réalisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale, intitulée *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict* (Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents), qui montre de façon convaincante en s'appuyant sur des données factuelles que la prévention permettrait d'économiser environ 34 milliards de dollars correspondant aux dommages que ne subiraient pas les pays qui évitent la guerre.

Afin d'apporter des réponses globales et cohérentes aux crises, les liens entre l'action humanitaire, le développement et la paix doivent se traduire concrètement sur le terrain, ce qui suppose de renforcer les échanges entre les organismes des

Nations Unies et les acteurs bilatéraux et multilatéraux. En particulier dans les situations de transition, la Commission de consolidation de la paix peut promouvoir l'inclusion en établissant des liens entre les organisations sous-régionales et régionales et le Conseil de sécurité.

Certains participants ont souligné le rôle des bureaux régionaux des Nations Unies (en Asie centrale, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest et au Sahel), qui ont contribué à la réalisation d'un programme préventif, et ont évoqué la possibilité de reproduire ce modèle dans d'autres zones de conflit dans le monde.

Les participants ont également examiné le rôle de plusieurs organisations régionales et sous-régionales en matière de paix et de sécurité internationales, notamment l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Ligue des États arabes, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation de la coopération islamique et l'Organisation des États américains, bien que la plupart des participants aient traité surtout du continent africain. Dans ce contexte, l'exemple récent de la Gambie a été évoqué, car les efforts conjugués de l'ONU, de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest avaient contribué à prévenir l'escalade de la crise postélectorale au début de l'année 2017. D'autres organisations ont été mentionnées, à savoir l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pourraient mettre à profit leur coopération de plus d'une décennie, comme en témoignent leurs réunions annuelles conjointes, en effectuant des visites conjointes sur le terrain, comme convenu précédemment, afin de procéder à une évaluation commune des conflits. Les exposés conjoints présentés au Conseil de sécurité et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine par les représentants spéciaux et les envoyés spéciaux des deux organisations constituent un élément important de la promotion de l'unité d'action.

La coopération plus étroite entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine, y compris des visites conjointes menées sur le terrain par de hauts fonctionnaires, des échanges d'informations plus réguliers et des mesures de plus en plus coordonnées, est encourageante. De nombreux participants ont également mentionné le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et la déclaration commune publiée par le Secrétaire général et le Président le jour de la tenue du débat public.

Plusieurs participants ont souligné qu'il importait de renforcer le rôle des femmes dans la paix et la sécurité, non seulement en tant que soldates de la paix, mais aussi dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits et par leur accès à des postes à responsabilité politique, afin de pérenniser la paix.

Améliorer les opérations de paix

L'initiative « Action pour le maintien de la paix » du Secrétaire général et la Déclaration d'engagements communs adoptée par 151 États Membres offrent l'occasion de lever certains des obstacles qui nuisent à l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Il s'agit notamment de la perception défavorable des États hôtes et des populations locales, de la nécessité d'un soutien politique accru à ces missions, des mandats imprécis et de l'insuffisance des ressources humaines et logistiques disponibles. Il a également été souligné qu'il importait que les mandats soient adaptés aux conditions sur le terrain, réalistes, solides sur le plan politique et suffisamment financés.

De l'avis général, le renforcement de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix revêtait une importance capitale. Il a également été souligné qu'il importait que les interventions soient d'une souplesse et d'une rapidité accrues pour assurer la protection des civils dans le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Nécessité d'un financement prévisible et durable des opérations d'appui à la paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité

En 2017, le Fonds pour la paix de l'Union africaine a reçu les contributions les plus élevées des États membres depuis sa mise en place en 1993, et sa capitalisation devrait atteindre 400 millions de dollars en 2021, ce dont de nombreux participants se sont félicités. Le Fonds pour la paix devait financer des activités dans trois domaines essentiels : médiation et diplomatie préventive, renforcement des capacités et opérations d'appui à la paix. La plupart des membres estimaient que, outre le Fonds pour la paix, il était nécessaire d'améliorer la prévisibilité, la durabilité et la souplesse du financement des opérations de paix dirigées par l'Union africaine et autorisées au préalable par le Conseil de sécurité, au moyen de financements assurés par les contributions de l'Organisation des Nations Unies, en fonction d'un examen rigoureux au cas par cas. Dans le même esprit, plusieurs participants ont évoqué la nécessité d'étudier plus avant les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations, présentées par le Secrétaire général dans son rapport de 2017 ([S/2017/454](#)).

Plusieurs membres se sont félicités du renforcement du contrôle et de la responsabilisation des opérations de paix conduites par l'Union africaine, notamment en vue d'améliorer le respect des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du cadre de conduite et de discipline de ces opérations.

La Côte d'Ivoire a organisé ce débat public pour mettre en lumière le rôle que les organisations régionales et sous-régionales jouent dans la prévention et le règlement des conflits. Il s'agit à présent de continuer à traduire les engagements politiques stratégiques en actions concrètes pour faire avancer cette question cruciale. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec les membres du Conseil de sécurité à cette fin.
